

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 04084
Numéro SIREN : 818 520 611
Nom ou dénomination : Keys REIM

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2022 sous le numéro de dépôt 41446

KEYS REIM

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège Social : 24, rue des Capucines – 75002 Paris

818 520 611 RCS Paris

(Ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 10 mars à 10 heures

La société **Keys Providers**, société par actions simplifiée, dont le siège social est au 24, rue des Capucines – 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 837 484 013 (« **l'Associé Unique** »), représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre Mattei, dûment habilité aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'Associé Unique détenant la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes relatives à :

1. Rectification d'une erreur matérielle sur la durée des mandats des Administrateurs
2. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

Rectification d'une erreur matérielle sur la durée des mandats des Administrateurs

L'Associé Unique rappelle que, par décision du 30 juin 2021, il a décidé de renouveler les mandats, arrivés à échéance, de Messieurs Pierre Mattei, Jean-Louis Mattei et Cyril Garreau, Administrateurs, pour une durée de 3 ans soit, jusqu'à l'assemblée générale statuant, en 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par suite d'une erreur matérielle, il convenait d'indiquer que le renouvellement desdits mandats pour une durée de 3 ans prenait fin à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2024 et non 2025, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et non 2024.

L'Associé Unique prend acte de l'erreur matérielle sur le terme des mandats des Administrateurs.

L'Associé Unique confirme en tant que de besoin que les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue des décisions statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En conséquence, le terme des mandats renouvelés des Administrateurs est le suivant :

- mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre Mattei : jusqu'aux décisions statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Louis Mattei : jusqu'aux décisions statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- mandat d'Administrateur de Monsieur Cyril Garreau, jusqu'aux décisions statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Journal Spécial des Sociétés domicilié au 8 rue Saint Augustin – 75080 Paris cedex 02, afin d'accomplir tous dépôts et formalités, y compris par voie électronique, auprès du Tribunal de Commerce de Paris et où besoin sera.

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'Associé Unique, après lecture.

DocuSigned by:

F03EE6C928914AE...

L'Associé Unique
Keys Providers
Représentée par Pierre Mattei

KEYS REIM

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège Social : 24, rue des Capucines – 75002 Paris

818 520 611 RCS Paris

(Ci-après la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars, à 11 heures,

Sont présents :

- Monsieur Pierre MATTEI, administrateur, qui préside la séance (le « Président de séance »)
- Monsieur Jean-Louis MATTEI, administrateur,
- Monsieur Cyril GARREAU, administrateur,

Le Président de séance constate que l'ensemble des administrateurs (les « Administrateurs ») sont présents, et que le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'Administration ») peut valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration s'est réuni ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Président du Conseil d'Administration
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

PREMIERE DECISION

Nomination de Président du Conseil d'Administration

Par décision de l'Associé Unique de ce jour, il a été confirmé que le terme des mandats des Administrateurs prend fin à l'issue des décisions statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les Administrateurs réitèrent en tant que de besoin la nomination de Monsieur Pierre Mattei en qualité de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur soit du 30 juin 2021 jusqu'en 2024.

Les Administrateurs rappellent que Monsieur Pierre Mattei n'est pas rémunéré pour ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Les Administrateurs confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

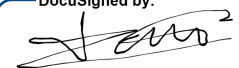
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des Administrateurs.

DocuSigned by:

F03EE6C928914AE...
Pierre Mattei

DocuSigned by:

49FB5D096DCC451...
Jean-Louis Mattei

DocuSigned by:

FFFBEA6E7BDA434...
Cyril Garreau